

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	14
Procurations	3
Votants	17

**MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2023**

Convocation du 30 décembre 2022

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Julien MOREAU

ABSENTS EXCUSES : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON), Myriam DAVI (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 2 décembre 2022 est adopté à l'unanimité

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, les délibérations suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour :

- 2023-06 Convention de superposition d'affectation du domaine public et de gestion des relations entre le département des Yvelines et la commune de Bréval dans le cadre du dispositif BR+VE pilote
- 2023-07 Attribution de la médaille de la ville à Monsieur Michel COLIN

DECISIONS DU MAIRE

2022-102 – MAPA

VU L'insuffisance de crédit à venir au chapitre 012 liée aux dépenses du personnel en raison de l'appel de cotisation complémentaire de Sofaxis, l'embauche d'un agent contractuel, la nomination d'un agent sur nouveau cadre d'emploi, un remboursement d'heures

VU les crédits disponibles en section Fonctionnement : chapitre 022 – Dépenses imprévues

VU la nécessité d'ajuster les comptes sur le chapitre 012 pour 5 500.00 €

DECIDE

Chapitres	Articles	Nature	FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	- 5 500.00 €	
012	6336	Cotisations centres de gestion	+436,00 €	
	6413	Personnel titulaire	+ 772.00 €	
	6453	Cotisations caisse de retraite	+ 1 831.00 €	
	6451	Cotisations à l'Urssaf	+ 375.00 €	
	6455	Cotisation assurance personnel	+ 7 77.00 €	

6475	Médecine du travail	+ 177.00 €
6488	Autres charges	+ 1 132.00 €

DELIBERATIONS

2023-001 Remboursement de frais

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de ses missions d'Adjointe Communication, Mme Julie FLAMAND a recours au service d'une société de graphisme en ligne. Mme Julie FLAMAND a dû procéder à l'avance des frais afin de régler l'abonnement.

Vu la facture de 109.99 € présentée par Mme Julie FLAMAND

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le remboursement de la somme de **109.99 €** à Mme Julie FLAMAND

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6237

2023-002 Mise à disposition du personnel communal au SIVSCP

Le SIVSCP ne disposant pas de personnel territorial attiré, la Commune de Bréval met à sa disposition:

- **Deux agents administratifs à raison de 45 mn par semaine sur 47 semaines soit 35 h 15 par an comme suit :**

- **Un Attaché** pour assurer le montage des dossiers administratifs et des demandes de subvention, la tenue des réunions syndicales, le secrétariat général du Syndicat, l'élaboration du budget, le calcul des participations, le suivi de la comptabilité

- **Un Adjoint Administratif** pour l'émission des mandats et titres

- **Un Adjoint Technique à raison de 3 h par semaine sur 41 semaines soit 123 h par an** pour assurer l'entretien ménager du vestiaire

Afin d'être conforme aux termes du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ; Etant entendu que le SIVSCP s'engage à rembourser, à la Commune de Bréval, le montant de la rémunération et des charges calculées sur le traitement de l'Attaché, de l'Adjoint Administratif pour la gestion administrative et sur le traitement de l'Adjoint Technique pour l'entretien ménager des locaux, soit aux taux horaires établis respectivement à 44,31 €, 36,29 € et 23,61 €

Vu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026, entre le SIVSCP et la Commune de Bréval, pour la mise à disposition des agents susvisés sur les temps de travail énumérés ci-dessus.

2023-003 Créances admises en non-valeurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a aucune possibilité de recouvrement au vu des faibles montants considérés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie

Bordereau / Titre	Libellé	Créances
91 / 247 du 06/09/2022	Charges d'électricité 1 ^{er} semestre 2022 Maison médicale provisoire	0.70 €
43 / 144 du 19/05/2022	Loyer logement Sergenterie Juin 2022	0.03 €
12 / 44 du 03/02/2022	Soldes charges locatives année 2021	0.22 €
TOTAL		0.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

2023-04 Achat d'équipement pour un cabinet de médecin généraliste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est toujours en recherche de médecins généralistes qui souhaiteraient s'installer sur la commune de Bréval. Il indique avoir pris contact avec une interne devant passer sa thèse de médecine fin 2023, qui serait tout à fait intéressée pour exercer comme médecin généraliste sur la commune.

Monsieur le Maire indique que des locaux sont prévus dans la maison médicale nouvellement ouverte à cet effet, cependant, ils ne disposent pas de l'équipement nécessaire à l'exercice de la médecine générale.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper l'un des locaux disponibles avec les éléments nécessaires, en concertation avec la future occupante du cabinet médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 16 voix pour et une abstention** :
APPROUVE la prise en charge par la commune de l'équipement d'un cabinet médical

2023-05 Attribution de cadeaux à des administrés lors de la cérémonie des récompenses

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il est d'usage dans la commune de Bréval de réunir certains administrés lors d'une cérémonie des récompenses organisées annuellement.

Lors de cet évènement sont invités les résidents de la commune ayant eu un ou des enfants dans l'année précédente, ceux ayant reçu une médaille d'honneur du travail, et enfin les gagnants du concours « Maisons fleuries ».

A cette occasion sont remis différents lots, offerts par la commune.

Ainsi, il est prévu lors de la cérémonie des récompenses 2023 d'offrir :

- 33 bons d'achat de 30 € dans les boutiques OKAIDI aux parents des enfants nés en 2022
- 6 bons « cadeaux repas » à l'auberge des Roy d'une valeur unitaire de 80 € pour les gagnants du concours « Maisons fleuries »
- 11 bons de 30 € à valoir dans un institut de beauté et 10 bouteilles de champagnes pour les administrés ayant reçu une ou plusieurs médailles d'honneur du travail au cours de l'année 2022

M. le maire précise qu'afin d'être en accord avec les demandes du contrôleur principal de la trésorerie de Mantes, il convient de solliciter l'accord du Conseil municipal sur les conditions d'attributions, les quantités et les montants des lots et « valeurs inactives » qui seront détenues par la commune de Bréval.

M. le maire précise également qu'une liste précisant les bons distribués sera établie et signée par les bénéficiaires à l'issue de la cérémonie pour être communiquée au trésorier, et qu'en cas d'existence de bons non utilisés, ils seront détruits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE les modalités d'attribution telles que définies ci-avant

2023-06 Convention de superposition d'affectation du domaine public et de gestion des relations entre le département des Yvelines et la commune de Bréval dans le cadre du dispositif BR+VE

pilote

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le dispositif BR+VE proposé par le département des Yvelines : souhaitant favoriser l'ouverture à l'électromobilité au plus grand nombre, notamment dans les communes rurales de petite taille, le département propose de mettre en place des bornes de recharge à destination des véhicules électriques, ainsi que la mise à disposition d'un véhicule électrique en autopartage.

Il est ainsi proposé de mettre en place, au niveau du parking des anciens ateliers municipaux, une borne de recharge électrique d'une puissance de 22 KVA comportant deux points de charge. Egalement, l'installation d'une ombrière en bois équipée de panneaux photovoltaïques couvrant chaque borne et les deux places de parking accolées.

Enfin, le dispositif prévoit également la mise à disposition, en autopartage, d'un véhicule électrique à destinations des élus et des personnels communaux de Bréval, des associations de la commune, ainsi que des bénéficiaires du RSA.

M. le Maire précise que les investissements de mise en place ainsi que les charges de fonctionnement à venir liés à ce dispositif seront entièrement pris en charge par le département des Yvelines.

Aussi, une convention entre le département des Yvelines et la commune de Bréval doit être signée afin d'encadrer la mise en place, le déploiement et le fonctionnement du dispositif.

M. le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de superposition d'affectations du domaine public et de gestion des relations entre le département des Yvelines et la commune de Bréval dans le cadre du dispositif BR+VE pilote pour le déploiement de bornes de recharge électrique, d'ombrières photovoltaïques et de véhicule électrique en autopartage, convention devant prendre effet à signature des parties, pour une fin prévue au 30 juin 2026.

Vu la Convention susmentionnée proposée par le département des Yvelines

Vu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, entre la commune de Bréval et le département des Yvelines

2023-07 Attribution de la médaille de la ville à M. Michel COLIN

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer la médaille de la Ville à M. Michel COLIN à l'occasion de la cérémonie des récompenses qui aura lieu le 10 février 2023.

Considérant les nombreux services rendus à la commune par M. Michel COLIN, sa disponibilité et son engagement lors de nombreux événements organisés à Bréval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

ATTRIBUE la médaille de la Ville à M. Michel COLIN en reconnaissance de son investissement passé et à venir au service de la commune de Bréval

GESTION / FINANCES

- ✓ Liquidités : 1 242 883 € - 287 063 € à rembourser au département pour la maison médicale soit 955 819 € au 6 janvier 2023

URBANISME

- ✓ La modification du PLU, votée par le Conseil municipal du 7 octobre 2022 n'a fait l'objet d'aucun recours. Elle est donc devenue exécutoire

BATIMENTS MATERIEL

- ✓ La maison médicale provisoire va être démontée à compter du 13 janvier 2023. Après enlèvement des Loxam, la dalle béton va être supprimée pour remettre en état initial le parc.

VOIRIE

- ✓ Du retard a été pris dans les travaux prévus en fin d'année pour cause de météo défavorable
- ✓ Le caniveau aux ateliers, le quai de bus ainsi que de petits travaux validés lors de la dernière commission voirie sont en attente dont des travaux à la gare
- ✓ La commission voirie, environnement, sécurité se réunit le jeudi 19 janvier, notamment pour planifier les travaux 2023 en vue de l'élaboration du budget communal
- ✓ L'adjoint en charge de la voirie est très satisfait du travail du dernier agent recruté particulièrement investi.

ENVIRONNEMENT

- ✓ Dans la zone Pierreval, c'est finalement 36 arbres qui vont être plantés cet hiver. Le bois de Bréval va faire l'objet de beaucoup de travaux ce mois-ci avec le nettoyage des ronciers, l'élagage des bosquets par les agents communaux. La société MG Jardin interviendra par la suite pour la mise en sécurité du bois en procédant à l'élagage des arbres qui le nécessitent

FETES ET ANIMATIONS

- ✓ Réunion publique le 13 janvier
- ✓ Le 10 février 2023 : cérémonie de remise des récompenses

INFORMATION – COMMUNICATION

- ✓ **Bulletin Municipal** : le tirage du bulletin annuel s'élève pour cette année à la somme de 7687.90€. Finalement, après prise en compte des recettes publicitaires (6200 €) et des reliquats de trésorerie des années précédentes 1174 €, c'est la somme de 313.90 € qui reste à la charge des communes, soit 165.67 € à la charge de Bréval
- ✓ De nouveaux distributeurs se sont portés volontaires
- ✓ Les articles pour le bulletin mensuel de février sont attendus pour le 11 janvier

MISSION LOCALE : RAS**ACTION SOCIALE :**

- ✓ Le dispositif Yes + est pérennisé sur l'année 2023, à temps plein et non à mi-temps
- ✓ Nicolas De Souza remplace Katia pour 14 semaines, cette dernière étant en stage sur cette période
- ✓ Vaccination Covid 19 : La vaccination peut être faite à la maison médicale de Bréval

INTERCOMMUNALITE**CCPIF : RAS****MARPA :**

- ✓ Bon fonctionnement de la MARPA, malheureusement un décès est à déplorer.
- ✓ Galette le 22 janvier à 15h

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :

- ✓ Nous sommes en attente de la position de Neauphlette sur les options envisagées pour remédier au manque de place d'accueil : - Agrandissement des locaux de Neauphlette
 - Déplacement de l'alsh dans les locaux du SIVOS en conservant le fonctionnement
 - Chaque commune gère son accueil de loisir indépendamment

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- ✓ Toujours en recherche de personnel pour la cantine

SIVSCP :

SICOREN :

- ✓ Une commission de sécurité doit se réunir à l'initiative de la préfecture

SEY

ASSOCIATIONS

- ✓ Remerciements reçus de la part du secours catholique pour la subvention attribuée
- ✓ Fait Bouger Bréval organise une soirée concert le 4 février 2023
- ✓ Opération brioche : Beau succès avec les deuxièmes meilleurs ventes du secteur pour la commune de Bréval
- ✓ Courrier envoyé aux présidents des associations pour les demandes de subventions

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un élu demande si il est possible de procéder au nettoyage d'un transformateur tagué rue du stade : M. SIMENEL en charge de la voirie indique que cela va être fait
- ✓ La commune a été rendue destinataire des remerciements d'une administrée pour le travail effectué
- ✓ De nombreux vœux ont été reçus

Heure de clôture du conseil municipal : 21h15

Date de la prochaine réunion de conseil : Vendredi 3 février 2023

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2023

Convocation du 30 décembre 2022

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Julien MOREAU

ABSENTS EXCUSES : Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Sébastien MOLINIER (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON), Myriam DAVI (Procuration donnée à Annie ZACCHERINI)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

- 2023-001 Remboursement de frais
- 2023-002 Mise à disposition du personnel communal au SIVSCP
- 2023-003 Créances admises en non-valeurs
- 2023-04 Achat d'équipement pour un cabinet de médecin généraliste
- 2023-05 Attribution de cadeaux à des administrés lors de la cérémonie des récompenses
- 2023-06 Convention de superposition d'affectation du domaine public et de gestion des relations entre le département des Yvelines et la commune de Bréval dans le cadre du dispositif BR+VE
- 2023-07 Attribution de la médaille de la ville à M. Michel COLIN

Président de séance

Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance

Maryse MAUGUIN

Secrétaire de séance